



RÈGLEMENT

3ème Championnat des Vosges de lancer de fût de bière

Samedi 05 Septembre 2026

1° Principe général

Le 3ème Championnat des Vosges de lancer de fût de bière est un événement sportif, ludique, original et unique en Lorraine, se déroulant sur une journée, le samedi 05 Septembre 2026, à Bettoncourt (88500).

Il est organisé par **Vins sur 20 by Adrien** et le **comité des fêtes de Bettoncourt**, ci-après dénommés *les organisateurs*.

L'événement oppose des lanceurs dont l'objectif est d'envoyer un fût de bière vide le plus loin possible dans une zone définie :

- **30 litres pour les hommes**

- **15 litres pour les femmes**

La compétition se déroule sur un terrain prédéfini par les organisateurs.

Le présent règlement définit les conditions d'organisation du Championnat.

2° Nombre de participant

Le nombre de participants est limité à **200 personnes**.

3° Déroulé de la compétition

Le Championnat se déroule sur une journée, avec une phase de qualification suivie d'une phase finale à élimination directe :

- 11h00 – 11h30 : Accueil et distribution des dossards
- 11h30 – 17h30 : Phase de qualification
- 17h30 – 18h30 : Phases finales
- 19h00 : Remise des prix

4° Catégories de compétition

Le Championnat des Vosges de lancer de fût de bière est organisé en **deux catégories distinctes** :

- **Catégorie Hommes**
- **Catégorie Femmes**

Chaque catégorie constitue un championnat à part entière, avec son propre classement, ses qualifications, ses phases finales et ses récompenses.

5° Qualification

Chaque participant dispose de **trois lancers**, dont **le meilleur est retenu**.

Les passages s'effectuent par ordre croissant des numéros de dossard.

Les participants doivent être présents lors de leur passage. Toute absence entraîne un **lancé nul**.

Les participants sont appelés par groupe de deux afin de fluidifier la compétition.

Les **10 meilleurs lanceurs** sont qualifiés pour la phase finale.

6° Phase finale à élimination directe

Les participants s'affrontent selon le principe suivant :

- 1/8 de finale : les 10 qualifiés s'affrontent par ordre de dossard
- 1/4 de finale : les 6 qualifiés s'affrontent
- 1/2 finale : les 4 qualifiés s'affrontent
- Finale : les 2 meilleurs s'affrontent

Chaque participant dispose de **1 seul lancer par tour**.

Le meilleur lancer permet d'accéder au tour suivant.

7° Organisation des lancers

- Le lanceur doit se positionner **derrière la ligne de tir**, matérialisée au sol,
- Il est **interdit de prendre de l'élan**.
- Le lancer doit être effectué **avec une seule main**.
- Il est **interdit de tourner sur soi-même**.
- Le lanceur dispose de **30 secondes maximum** pour effectuer son lancer.
- Il est **strictement interdit de poser le pied devant la ligne de tir avant l'impact du fût**.

Tout non-respect de ces règles entraînera un lancer nul.

8° Mesure des lancers

La mesure est effectuée **au point d'impact du fût**.
Chaque lancer est mesuré par les organisateurs.

9° Inscription

Les inscriptions se font en ligne :

<https://www.billetweb.fr/championnat-des-vosges-de-lancer-de-fut-de-biere>

Tarif : **10 € par participant**

Des inscriptions sur place seront possibles (dans la limite des places restantes) entre **11h00 et 12h00**.

L'inscription implique :

- l'acceptation du présent règlement
- l'obligation de participation

☒ En cas d'absence : **aucun remboursement ne sera effectué**.

Chaque participant recevra :

- un dossard (à porter de façon visible)
- une boisson au choix
- un goodies souvenir

Ces éléments ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, échange ou envoi postal.

10° Remise des prix

Les récompenses seront attribuées séparément aux hommes et aux femmes.

Les 3 meilleurs hommes ET les 3 meilleures femmes seront récompensés comme suit :

-1er prix : Une machine à bière

-2ème prix : Un fût de 30 litres, remis lors d'un événement ultérieur

-3ème prix : Un carton de 12 *Bettoncourtiennes*

11° Sécurité

Chaque participant devra signer une **décharge de responsabilité** avant la compétition.

Les participants sont seuls responsables des dommages causés ou subis.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité.

Tout comportement dangereux ou volontairement nuisible pourra entraîner une **exclusion immédiate**.

12° Droit à l'image

Toute présence sur le site implique l'acceptation d'être photographié ou filmé.

Les images pourront être utilisées à des fins de communication pendant une durée de **10 ans**, sans compensation.

13° Annulation de l'événement

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou reporter l'événement jusqu'à **24h avant**, en cas de conditions défavorables.

Les participants seront informés via les canaux officiels.

En cas d'annulation : **remboursement sous 1 mois**.



Décharge de responsabilité

Je soussigné(e),

Madame / Mademoiselle / Monsieur

Nom et prénom

Demeurant à (adresse)

.....

Déclare participer au **Championnat des Vosges de lancer de fût de bière** le 05 Septembre 2026 en toute connaissance des risques liés à cette activité.

Je reconnais être en bonne condition physique et apte à participer à cette épreuve.

En conséquence :

- Je **décharge de toute responsabilité**, sans exception ni réserve, Steiler Adrien (El) ainsi que le comité des fêtes de Bettoncourt, pour tout dommage corporel ou matériel que je pourrais subir ou causer, de quelque nature que ce soit.
- Je m'engage à **assumer seul(e) les conséquences** de ma participation.
- Je reconnais être **entièrement responsable** des dommages que je pourrais causer à moi-même, à autrui ou à des biens.
- Je renonce à toute poursuite à l'encontre des organisateurs.

Fait àLe.....

Signature

Précédée de la mention < lu et approuvé >